

DELIBERATION N° 91/04-02 - MAISON MATHIEU/AVENANT EN MOINS-VALUE

Monsieur KIELISZEK, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 18 Juin 1990 se rapportant aux travaux de réhabilitation du bâtiment situé 136, Grande Rue.

En cours de chantier, une économie sur le lot électricité a été réalisée en accord avec les services techniques de la Ville.

Cette économie représente la somme de 8 774, 03 F T.T.C.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.